amiPh

Association Meusienne pour l'Inclusion
des Personnes en situation de Handicap

Assemblée Générale 2024

Bienvenue



ACTIVITÉ 2023

amiPh
Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

Le Président de l'AMIPH, Monsieur Jérôme CORNEVIN, ainsi que l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration, sont ravis de vous accueillir en cette Assemblée Générale 2024.

A cet accueil chaleureux, se joignent les salariés, vos Partenaires du quotidien :

Anaïs ALONSO - Vincent BERTRAND - Céline BEL - Patricia BERTELOOT - Laetitia BOURGEOIS Clarisse BOURNONVILLE - Katy BREUIL - Cédric BURGER - Marie-Laure CHATELARD - Karine CITONY - Marlène CHAPELLIER - Dany COLLET - Didier CORROCHER - Mélanie DESCHAMP - Isabelle NICOLE - Anaïs FRAMBOISIER - Christelle FRIGANT - Nathalie GILLET - Sandrine GODARD - Delphine JACOB - Valens KABARARI - Céline LARCHER - Lucie LEGENDRE - Florence LEROUX - Khadija MAJET - Sabrina MANNARINI - Sabine MARQUETTE - Charlène MULLER - Doriane PEIFFER - Vanessa POLO - Frédéric POREMBA* - Yannick PRIM - Montana SARRION - Julie SIRANTOINE - Emilie SPIROLAZZI - Vincent THIEBAUT - Dany YERBÉ - Assiya ZOUAK.

**Salarié ADAPEIM*

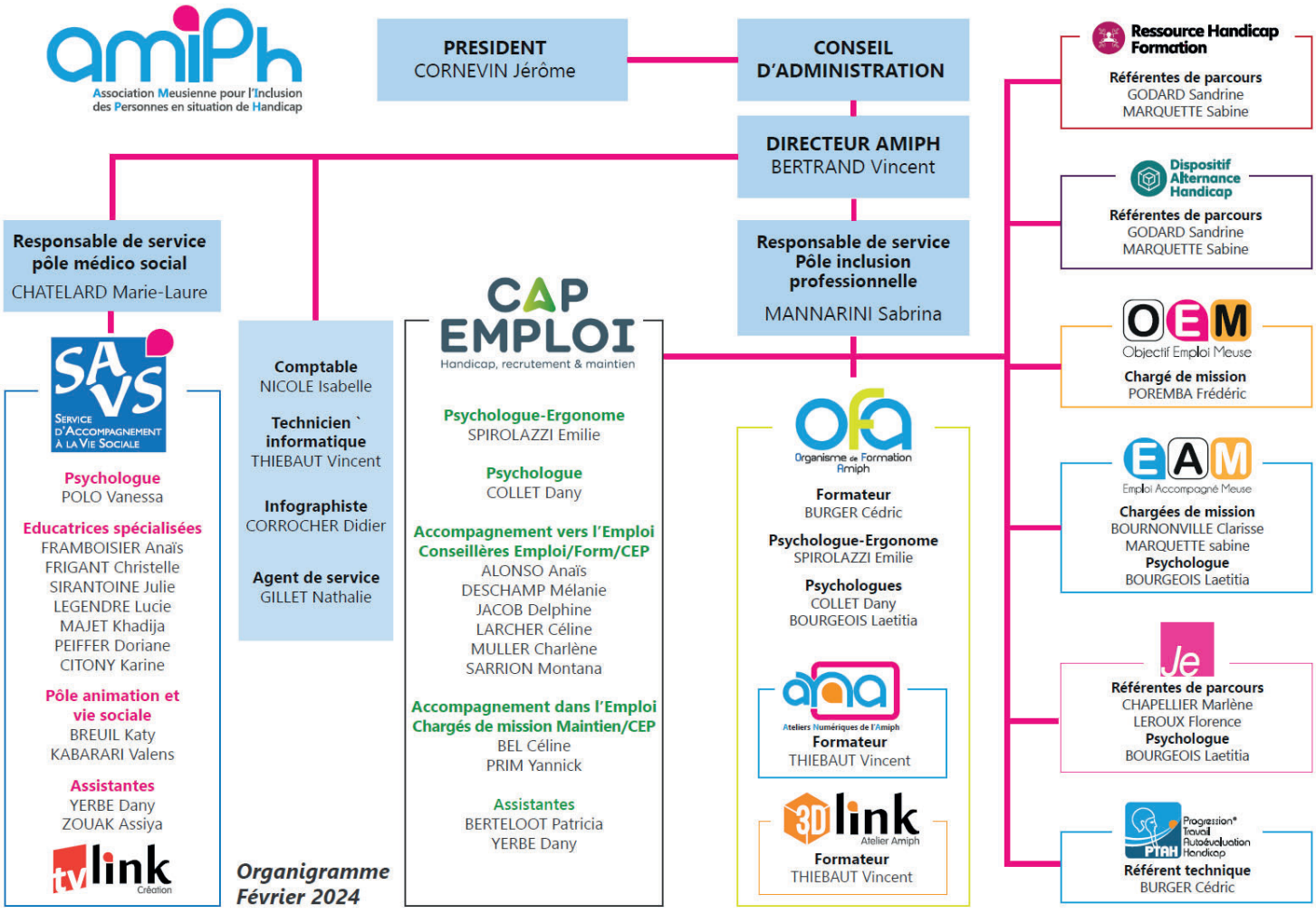

SOMMAIRE

Pages 2 à 5

Pages 6 à 11

Pages 12 à 14

Pages 15 à 17

Pages 18 à 20

Pages 21 à 23

Pages 24 à 27

Pages 28 et 29

Pages 30 ey 31

Pages 32 et 33

Pages 34 à 36

Une ODS en dynamique de parcours

L'Organisme de Placement Spécialisé (OPS) Cap emploi est devenu, depuis le 1er janvier 2018, un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) qui assure une mission de service public.

Son Offre de service (ODS) est composée de deux axes : L'accompagnement vers l'emploi (Axe 1) et l'accompagnement dans l'emploi (Axe 2). Ils permettent un soutien sur l'ensemble du parcours des personnes. Depuis 2022, l'Axe 1 a connu une transformation en profondeur de son organisation avec le rapprochement avec les équipes de Pôle emploi

Accompagnement Vers l'Emploi (AVE)

Pôle emploi-Cap emploi : une offre de service intégrée pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap

RAPPEL

En 2022, les deux réseaux Pôle emploi et CHEOPS ont décidé d'intensifier leur collaboration autour de quatre ambitions :

- **Améliorer le recrutement de tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap**
- **Mettre en place une réelle complémentarité entre Pôle emploi et le réseau Cap emploi**
- **Construire une offre de service commune et inclusive**
- **Renforcer les partenariats avec les autres acteurs économiques et associatifs au niveau national et territorial.**

Ce rapprochement s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de chacun des deux opérateurs, Pôle emploi et Cap emploi.

L'agence Pôle emploi est devenue le lieu unique d'accompagnement et de délivrance des services pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap

Concrètement, les conseillers Cap emploi en charge de l'accompagnement vers l'emploi sont amenés à intervenir en synergie avec les conseillers Pôle emploi au sein des agences locales de Pôle emploi. Chaque demandeur d'emploi en situation de handicap peut ainsi bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins. L'enrichissement du diagnostic initial et la mise en place d'un diagnostic croisé permettent d'améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi dans l'accompagnement, en interrogeant son autonomie, sa proximité par rapport au marché du travail, ses besoins en termes de rétablissement et de compensation.

Le demandeur d'emploi en situation de handicap n'a plus à se poser de questions : il bénéficiera dans son agence locale de l'expertise et des services des deux réseaux.
Pour les employeurs, il s'agira de s'appuyer sur la complémentarité, et la puissance des deux réseaux avec un interlocuteur unique pour mobiliser tous les dispositifs et aides existants.

LA MODALITÉ EXH (EXPERT HANDICAP)

Le suivi délégué a disparu au profit d'une modalité : **EXH (Expert Handicap).**

Les conseillers Cap emploi reçoivent le public en agence et travaillent sur le système d'informations Pôle emploi notamment MAP (mon assistant personnel). Parcours H n'est plus utilisé.

Cette modalité EXH concerne les DEBOE (Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) présentant un fort besoin en compensation et rétablissement.

La compensation est la solution apportée à une déficience, la solution permettant de limiter l'impact des exigences environnementales, à l'origine de la situation de handicap en milieu professionnel, au regard des aptitudes de la personne. Les compensations peuvent être de plusieurs ordres : règlementaire, financier, sanitaire, organisationnel, technique, humain. Les besoins liés à la compensation visent à sécuriser, corriger les facteurs environnementaux incompatibles avec le handicap, ou adapter l'organisation en fonction des limitations de capacités.

Le rétablissement est la reconstruction qui suit une maladie ou un accident. C'est un processus qui permet de retrouver une capacité à agir et à être acteur de son propre parcours.

Cette nouvelle modalité est gérée par les conseillers Cap emploi qui font partie d'une « Team » constituée également de conseillers Pôle emploi ayant des portefeuilles à dominante handicap.

Une « Team » est généralement constituée de :

- L'équipe Cap emploi Axe 1 du secteur concerné à savoir les conseillers EXH, la psychologue, la chargée d'entreprise, un membre de la direction, l'assistante,
- L'équipe Pôle emploi : le manager Pôle emploi, les conseillers Pôle emploi à dominante TH, un conseiller Pôle emploi entreprise, la psychologue.

Cette « Team » se réunit tous les mois afin d'échanger sur les dossiers, de mettre en place des actions communes et de permettre une montée en compétences réciproques.

2023, LA CONSOLIDATION DU RAPPROCHEMENT

Mise en oeuvre d'une nouvelle offre de service commune et intégrée à destination des DEBOE, des employeurs et des partenaires

- Des équipes mensuelles présentes sur chaque site (Bar-le-Duc, Verdun, Commercy),
- Des animations PE/CAP des « ateliers parlons handicap » et plans d'actions sensibilisation employeurs,
- Participation aux manifestions animées par Pôle Emploi,
- Mise en place et animation de la SEEPH 2023,
- Participation au concours handicook 2023.
- Montée en compétences des deux structures

LES OBJECTIFS

5 PTF EXH (nombre de suivis basés sur le temps de travail) au 31/12/2023

SITE	OBJECTIFS ACTIFS	OBJECTIFS RATTACHES
VERDUN	80	40
BAR LE DUC 1	72	32
BAR LE DUC 2	32	16
COMMERCY 1	32	16
COMMERCY 2	32	16

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Pacte de proximité : « Ressources handicaps »

Définir et mettre en oeuvre des engagements réciproques en faveur de l'insertion professionnelle des Personnes reconnues en situation de handicap.

Soit une moyenne de 368 DEBOE suivis en modalité EXH avec entrées et sorties permanentes
Cap emploi et Pôle emploi ont désormais des objectifs communs à atteindre sur les 6 indicateurs suivants :

	Indicateurs
ACO1H	**Nombre de retours à l'emploi des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)**
ACO2H	**Satisfaction des DEBOE vis-à-vis de leur accompagnement**
ACO3H	**Nombre de DEBOE de longue durée**
ACO4H	**Satisfaction des DEBOE quant à la facilité à obtenir une réponse à leur sollicitation, quel que soit le canal**
FOR1H	**Taux d'accès à l'emploi des DEBOE six mois après la fin d'une formation**
ENT1H	**Part de recrutement des DEBOE parmi les offres satisfaites avec services**

Résultats 2023					
		Bar-le-Duc	**Commercy**	**Verdun**	**Cumul**
ACO1H	**Obj.**	200	175	224	**599**
	Réal.	213	174	237	**624**
ACO3H	**Obj.**	200	174	242	**616**
	Réal.	211	147	229	**587**
FOR1H	**Obj.**		41.5%		**41.5%**
	Réal.	33%	37.5%	47.7%	**38.5%**
ACO2H	**Obj.**		82.5%		**82.5%**
	Réal.	88.7%	90.8%	82.9%	**86.9%**
ACO4H	**Obj.**		84%		**84%**
	Réal.	91.7%	82.9%	80.9%	**84.5%**
ENT1H	**Obj.**		5.4%		**5%**
	Réal.	8.9%	3.6%	5.9%	**6.1%**

Les termes du rapprochement prévoient également que les conseillers Cap emploi doivent réaliser des appuis ponctuels et des diagnostics croisés.

Pour l'année 2023 : **463 appuis ponctuels**, l'appui ponctuel étant une mobilisation possible de l'expertise du Cap emploi par Pôle emploi ou directement par les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

44 entretiens diagnostics croisés mis en place à la demande de Pôle emploi pour déterminer la bonne modalité d'accompagnement pour un demandeur d'emploi en situation de handicap.

131 passations PTAH par les assistantes Cap emploi

Les appuis ponctuels et les entretiens diagnostics sont réalisés par les conseillers Cap emploi mais aussi par les compétences transverses de l'équipe à savoir la psychologue, la chargée de mission entreprise et la responsable de service.

Cap emploi Axe 1 continue à accompagner des personnes non inscrites à Pôle emploi

Accompagnement Dans l'Emploi (ADE)

SERVICES AUX SALARIÉS

Pour rappel, les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes reconnues en situation de handicap et leurs employeurs. Leurs expertises permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en oeuvre.

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, le Cap emploi Meuse Axe 2 a enregistré **239 nouvelles demandes d'intervention**. Elles ont toutes fait l'objet d'un diagnostic de situation.

226 pour le secteur privé :
- **43 personnes** ont été maintenues dans l'emploi (40 au même poste de travail et 3 sur un autre Poste de travail)
- **19** ont été suivies en CEP
- **7 dossiers** clôturés pour causes exogènes (décès, démissions, rupture conventionnelle…)
- **1 dossier** clôturé suite à un licenciement pour inaptitude

13 pour le secteur public (Fonction Publique Hospitalière, Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique d'Etat.) :
- **10 personnes** ont été maintenues dans l'emploi et sur leur poste de travail
- **1 dossier** a été clôturé pour causes exogènes.

DÉTAIL DES PARCOURS

Fin 2023, 78 dossiers en stock ont été enregistrés dans notre base informatique Parcours H dans le cadre du service MDE.
- **72** pour le secteur privé.
- **6** du secteur public de la Fonction Public d'Etat.

Concernant les parcours clos sur la période 2023, l'Axe 2 présente **53 maintiens réussis**, à savoir **43 pour le secteur privé** (40 dans le même poste, 3 sur un autre poste) et **10 pour le secteur public**.

Par ailleurs 7 dossiers ont été clôturés pour cause exogène pour le secteur privé, et 1 pour le secteur public.

Enfin 1 dossier a été clôturé pour inaptitude au poste, a bénéficié d'une action de reconversion et a été réorienté vers l'Axe 1 (AVE).
Précisons que pour les maintiens réussis, la durée moyenne de prise en charge de 6 mois entre la date de réception de la demande d'intervention et la mise en œuvre de la solution de maintien dans l'emploi.

Perspectives 2024

- ***Poursuivre et renforcer, la collaboration avec les équipes de Pôle emploi***
- ***Poursuivre la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs Pôle emploi / Cap emploi***
- ***Continuer la sensibilisation des partenaires et employeurs sur le champ du handicap***
- ***2024 marque également l'arrivée de France Travail***

L'Equipe du dispositif « Cap emploi» renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Accompagnement dans l'emploi

Une activité dans une bonne dynamique

SAVS
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

La mission du SAVS est d'accompagner les usagers dans la réalisation de leur projet de vie et de favoriser leur intégration dans la société. Ceci s'inscrit dans le cadre de la loi de 2002 et du décret 2005-223 du 11 mars 2005. *« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »*

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Le SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées orientées par la MDPH en recueillant leur adhésion.

Durant son parcours, la personne accompagnée est suivie par un travailleur social qui est son référent unique au sein du service. Par une écoute active, il favorise l'expression des désirs et des besoins de la personne accompagnées qui seront formalisés dans son projet d'accompagnement dit **PIA** (Projet Individuel d'Accompagnement). Ce document est un contrat qui précise les objectifs de l'accompagnement, les moyens mis en œuvre dans leur temporalité, la place des partenaires le cas échéant.

L'accompagnement repose sur l'individualisation de la prise en charge, l'adaptation et la diversification des réponses aux besoins, capacités et aspirations de chacun.

L'accompagnement est individuel et personnalisé : d'une personne à l'autre, la proposition est différente, autant au niveau du suivi individuel qu'au niveau des activités proposées par le service.

Le PIA, fil rouge de l'accompagnement peut porter sur différents axes d'intervention :

- ***L'alimentation***
- ***Le logement***
- ***La santé***
- ***Le volet emploi / formation***
- ***La vie sociale***
- ***Les volets administratif et budgétaire***

Les différents types d'entretiens réalisés par l'équipe sont rattachés à ces axes d'intervention, ce qui permet d'objectiver les thématiques sur lesquelles portent les accompagnements :

Typologie et répartition des axes travaillés lors de l'accompagnement

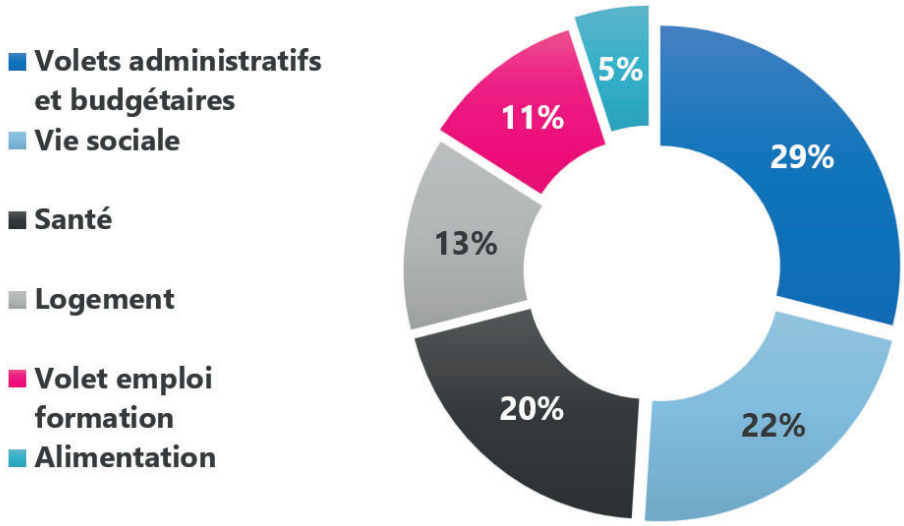

On peut voir que l'accompagnement porte en grande majorité sur 3 domaines pré dominants : le soutien administratif et budgétaire, la vie sociale et la santé.

Si nous allons plus dans le détail des objectifs travaillés, le soutien dans les démarches administratives prend une place prépondérante dans l'ensemble des objectifs les PIA, suivi de l'objectif « rompre l'isolement et la socialisation ». Le volet médical est également un axe fortement sollicité ainsi que l'accès à un logement. Ces chiffres ne font que confirmer le ressenti et les constats de l'équipe éducative.

Les axes d'accompagnement les plus présents

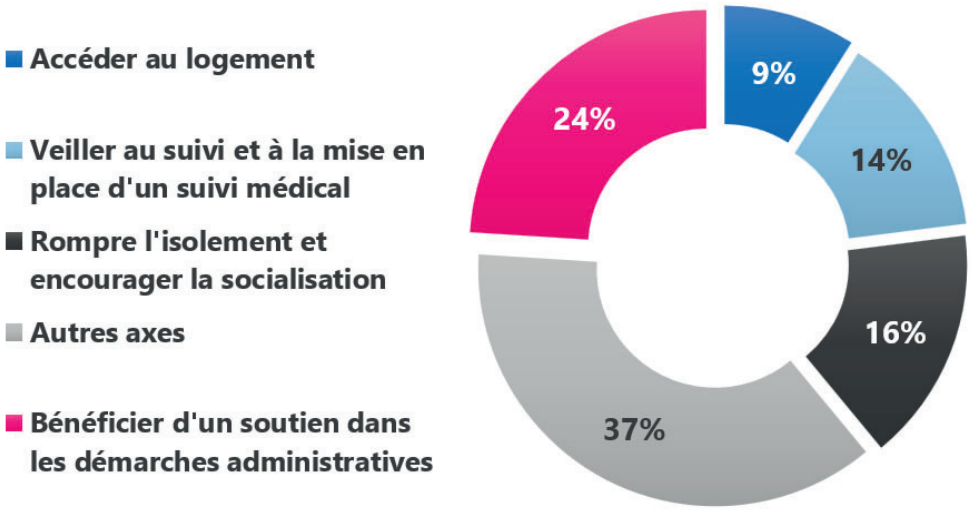

Les axes d'accompagnement les moins présents dans les PIA (moins de 1% des entretiens concernent :

- ***Le travail de la parentalité***
- ***L'adaptation du logement à la situation de handicap***
- ***L'accès à la citoyenneté***

INDICATEURS D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE

Le SAVS reçoit des notifications sur le site Internet « Viatrajectoire ».

332 personnes sont accompagnées par un SAVS en Meuse (orientations effectives sur l'année) contre 312 en 2022. **La MDPH comptabilise 195 orientations vers les SAVS sur l'année** (contre 194 en 2022). Le nombre de personnes accompagnées et orientées vers un SAVS est donc stable par rapport à l'année précédente.

Au total, pendant l'année, **168 personnes ont été accompagnées par le SAVS de l'AMIPH**, ce qui est stable par rapport à l'année dernière.

69 premiers rendez vous ont été réalisés (contre 44 en 2022). La première rencontre vise à évaluer la situation, recueillir les besoins et attentes de la personne.
La situation est évoquée ensuite en réunion d'équipe affin de mesure la pertinence de l'accompagnement. 65% des premières rencontres conduisent à la mise en place d'un suivi.

Sur 69 premiers rendez-vous...

45 rendez-vous donnent lieu à un suivi

37 suivis en 2023
8 suivis en début d'année 2024

24 rendez-vous n'aboutissent pas à un suivi

10 SAVS non adaptés aux besoins de l'usager
7 refus de la part des usagers pour un suivi
2 mises en place de relais extérieurs
2 déménagements hors secteur
3 admissions par d'autres ESMS

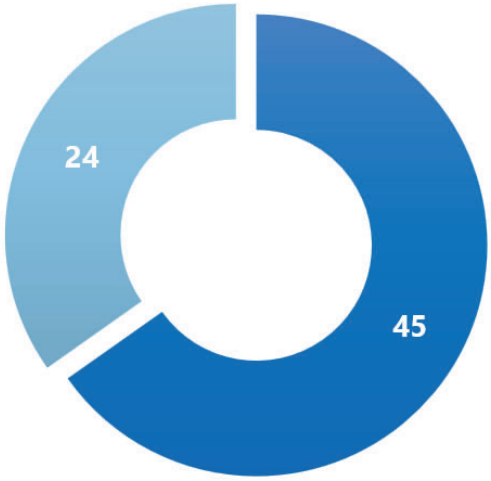

Rappel :

La procédure d'admission a évolué depuis 2022, afin de garantir une meilleure adhésion de la personne tout en s'assurant que l'offre de services du SAVS corresponde aux besoins de la personne. Chaque nouvelle situation est abordée en réunion d'équipe et l'équipe valide l'accompagnement. Le sens et la pertinence de chaque accompagnement sont également discutés en équipe tous les 3 mois.

En 2023, on comptabilise **65 fins d'accompagnement** (40 en 2022), chaque sortie du dispositif du SAVS étant validée par la MDPH sur proposition du service

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

LE DÉPARTEMENT
meuse

Les principaux motifs de fin d'accompagnement

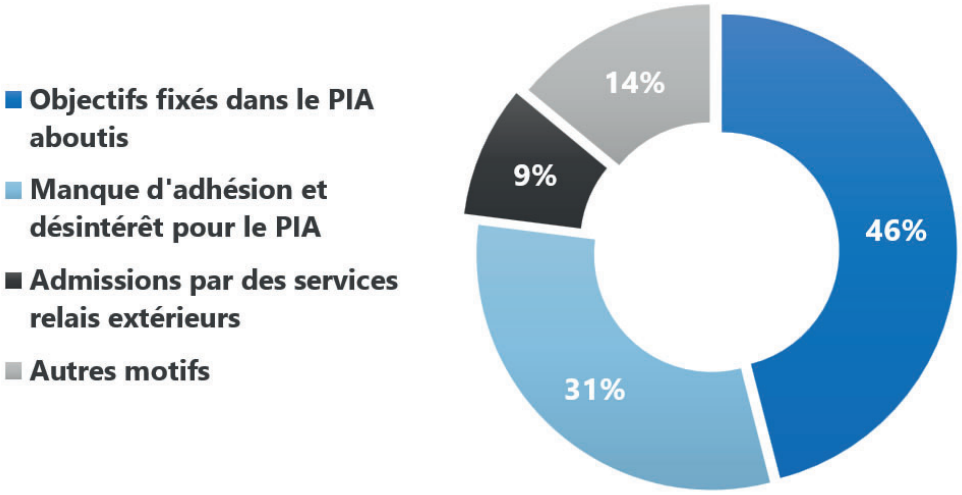

Remarque :

L'autonomie est à terme l'objectif partagé de la personne et du SAVS. L'accompagnement proposé s'adapte à chaque individu, la durée de l'accompagnement est donc très variable d'une personne à l'autre. **Elle est en moyenne de 2.93 années**. L'équipe fixe des repères temporels qui seront pour le service et la personne des moments pour dresser des bilans (CEPIA, notification MDPH..). La fin d'accompagnement est difficilement prévisible, il est fréquent qu'un épisode de déstabilisation surgisse au moment où la fin d'accompagnement était amorcée. La fin d'accompagnement est un processus qui peut être long en fonction des situations et toujours préparée de manière progressive par l'équipe.

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC SUIVI

Le SAVS accompagne des personnes adultes dont l'orientation est notifiée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), qui sont reconnues en situation de handicap, quelque soit l'origine des fonctions altérées.

Le SAVS accompagne des personnes domiciliées en Meuse, **52% du public accompagné se situe au Sud meusien contre 48% au Nord meusien.** Parmi les personnes accompagnées au Nord Meusien, on peux noter que 60% habitent à Verdun même.

L'âge moyen des 168 personnes accompagnées est de 41.6 ans. Sur l'année 2023, la personne la plus jeune a 20 ans, la plus âgée 69 ans. 60% des bénéficiaires sont des hommes, 40% sont des femmes.

Le public accompagné par le service a des difficultés relevant :

- **De troubles psychiques**
- **De troubles cognitifs**
- **De déficience intellectuelle**
- **D'incapacités physiques, motrices ou sensorielles**
- **Des difficultés d'insertion sociale.**

Logement
Vie quotidienne
Gestion administrative
Gestion budgétaire
Santé
SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Loisirs Activités
Relation

Cette dominante est généralement assortie de difficultés associés (relationnelles, budgétaires…). **40% bénéficiaires ont une mesure de protection. Parmi ces mesures, 53% sont des curatelles renforcées, 27% sont des tutelles.** Si le SAVS peut apporter un soutien dans la gestion administrative et budgétaire grâce à un accompagnement individualisé, des mesures de protection nous semblent pertinentes au regard du degré d'autonomie et d'apprentissage des personnes. Aussi, un travail d'acceptation est nécessaire et prend souvent du temps.

Le public se caractérise globalement par :

- **Un isolement social et familial**

*Parmi les personnes suivies, **2/3 des personnes sont célibataires et vivent souvent seules**. Seulement 18% vivent dans leurs familles et 5% des personnes vivent en établissement comme une maison relai, une résidence autonomie... Le manque de transport et les difficultés de mobilité accentuent d'autant plus cet isolement. **32% des personnes accompagnées utilisent les transports en commun et seulement 16% ont leur véhicule personnel**. On peut noter que de plus en plus de personnes présentent des agoraphobies paralysantes qui limitent leurs déplacements à l'extérieur.*

- **Des difficultés d'accès aux soins**

Pour certaines personnes, tout ce qui relève du soin est source d'angoisses et d'incompréhensions. De plus, les difficultés d'accès aux soins sont très prégnantes sur tout le territoire.

- **Des difficultés d'accès à l'emploi**

*Le SAVS constate que le public accompagné est très éloigné de l'emploi. **En effet, seulement 11% du public est en emploi, majoritairement en milieu protégé.***

LES ACTIVITÉS

Le SAVS, de part sa mission de prévenir et rompre l'isolement, met en place un accompagnement collectif dans le cadre du vivre ensemble : **participation à des ateliers, activités d'expression, sorties adaptées au type de handicap…**

Au travers des activités et sorties organisées par le service, il s'agit de participer au Projet Individuel d'Accompagnement des bénéficiaires, en travaillant sur sa relation à l'autre, sur sa confiance en soi, sur son image de soi… **L'objectif est de faire évoluer la personne dans son parcours** que ce soit sur le versant social ou professionnel. **Il s'agit d'entretenir le lien social des personnes mais aussi de favoriser le partage d'expériences.** Ce dernier est facilité par la mixité du public et contribue grandement à l'autonomisation des personnes.

Ces activités collectives permettent de ponctuer de moments ludiques et joyeux le parcours d'accompagnement individuel, plus sérieux dans sa dimension administrative.

Ces actions sont principalement destinées à :

- Apporter une dynamique de groupe, **lutter contre l'isolement** (séjours)
- **Créer des échanges** mais également mieux connaitre les dispositifs du territoire (expositions, musées, cinéma, action menée avec un centre social, ciné débat…)
- Partager des **moments conviviaux** (fête de fin d'année, Halloween..)
- Travailler sur **l'image de soi** (théâtre, ciné débat, atelier « image de soi »))
- Créer du **bien-être** (sophrologie, atelier relaxation, yoga, marche…)
- Favoriser l'expression artistique, la créativité, améliorer la concentration (atelier TV Link)
- Développer l'équilibre alimentaire (atelier cuisine, sortie au marché…).

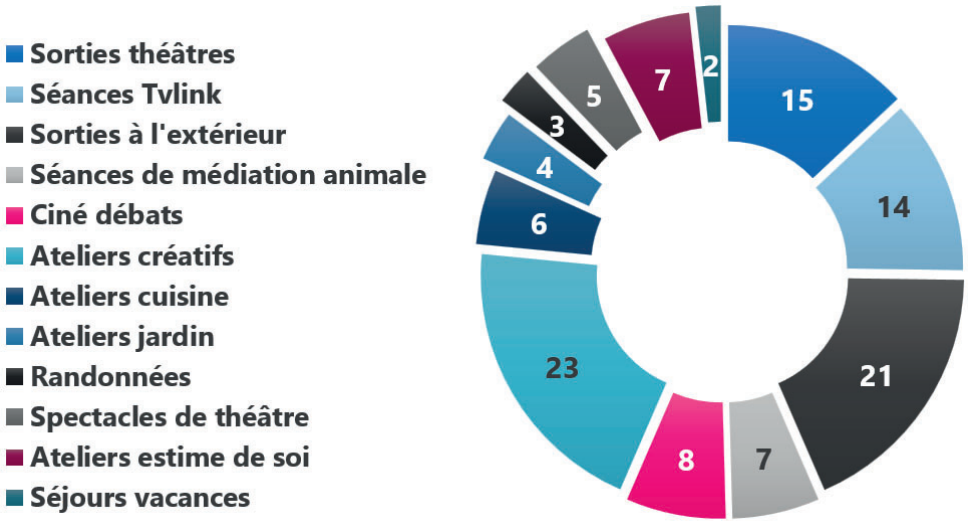

2 séjours vacances dont la thématique était tournée vers le bien être ont été organisés en 2023, avec la participation de 6 personnes par séjour. Une journée à Paris a également été organisée et a réuni 10 participants. Un stage théâtre sur 3 jours a eu lieu où 9 personnes accompagnées ont pu s'exprimer au travers de cet art.

Au total, **126 activités ont été organisées sur l'année. Cela a concerné 55 personnes, soit environ 45% du public**. En moyenne, on constate une participation de 4 personnes par activité. Les activités nécessitent souvent un taux d'encadrement important, de part les difficultés du public qui nécessitent une présence soutenante. Les trajets nécessitent aussi la présence de l'équipe pour assurer les transports des personnes qui ont des difficultés de mobilité ou qui sont éloignées géographiquement.

LA QUALITÉ : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

- Formation des professionnels de l'équipe : méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre), Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Révision des fiches de poste pour l'ensemble de l'équipe
- Révision de certains outils du service : livret d'accueil, plaquette, contrat d'accompagnement, règlement de fonctionnement
- Création du site Internet du SAVS
- Création d'un film de présentation du service, scénario crée en équipe, participation des personnes accompagnées au tournage
- Mise en place d'une nouvelle procédure au niveau du pôle animation et vie sociale, afin de répondre davantage aux besoins des personnes accompagnées

Perspectives 2024

- Ecriture du projet de service
- Répondre aux exigences de l'évaluation externe prévue au printemps 2024
- Travailler davantage en partenariat avec les autres dispositifs de l'AMIPH, mise en place de réunions inter services. Nous souhaitons également organiser des visites des ESAT, visites où différents professionnels de l'AMIPH pourraient participer.

L'Equipe du SAVS remercie ses Partenaires et son Financeur pour leur actif et précieux soutien.

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Objectif Emploi Meuse

Objectif Emploi Meuse (OEM) a pour but :

- **La favorisation de l'Inclusion Professionnelle en Milieu Ordinaire de Travail (MOT), des Travailleurs en situation de handicap en activité en Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ;**
- **La favorisation de l'Inclusion en MOT de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une orientation ESAT.**

Un **Chargé de Mission** est en charge de la dynamique des projets professionnels des Personnes.

Un SAS, réalisé par EPSILON 55 puis par l'AMIPH, consiste en une phase exploratoire et d'aide à la décision quant à l'entrée ou non du candidat dans le dispositif OEM.

AVANT PROPOS

L'année 2023 voit une hausse de la demande d'accompagnement et du nombre de bénéficiaires suivis. En 2022, l'activité avait repris suite à la pandémie de Covid-19 les années précédentes et les résultats en terme d'inclusion des bénéficiaires du dispositif en Milieu Ordinaire de Travail s'étaient globalement améliorés.

11 SAS ont été mis en oeuvre en 2023, permettant à la Commission de Restitution et de Validation (CRV) de se positionner sur les entrées et de transmettre un avis sur un éventuel report de l'entrée dans OEM.

La CRV est le lieu d'instruction et de suivi de l'activité. Le Chargé de Mission prend appui pour l'étayage des projets sur les observations et avis de ses membres. Y sont représentés : **l'ARS**, **les ESAT meusiens (ADAPEIM, APF, SEISAAM), la MDPH, l'AMIPH et France Travail**. L'accompagnement se fait en lien avec l'ensemble des partenaires et selon les besoins. Cette dernière s'est réunie **3 fois en 2023**, et s'est positionnée sur **4 réorientations** de candidats et sur **9 entrées** dans le dispositif.

DES PUBLICS VARIÉS

60 Personnes ont bénéficié d'un accompagnement OEM en 2023 (légère hausse de 3% sur un an). **10%** de l'effectif a été **orienté par l'ADAPEIM** (+3% sur une année), **5% par le SEISAAM** (-2%). Nous identifions une légère hausse des Demandeurs d'emploi présents sur le dispositif OEM (68%, +1% sur une année). L'effectif de l'**APF** représentait 10% (équivalent à 2022).

Parmi ces 60 Personnes, la **part des 26-35 ans** est encore pour cette année, la plus représentée (41%, -4% sur une année).

La déficience intellectuelle et la part des publics porteurs d'un Handicap psychique sont importantes, avec respectivement 67% et 23% des publics accompagnés.

- **9 nouvelles personnes** ont été accompagnées en 2023.
- **6 personnes** ont été orientées en tant que Demandeurs d'emploi, 3 proviennent de l'ADAPEIM
- **48 bénéficiaires** étaient encore suivis dans le dispositif au 31/12/2023.

Ventilation 2023 des bénéficiaires

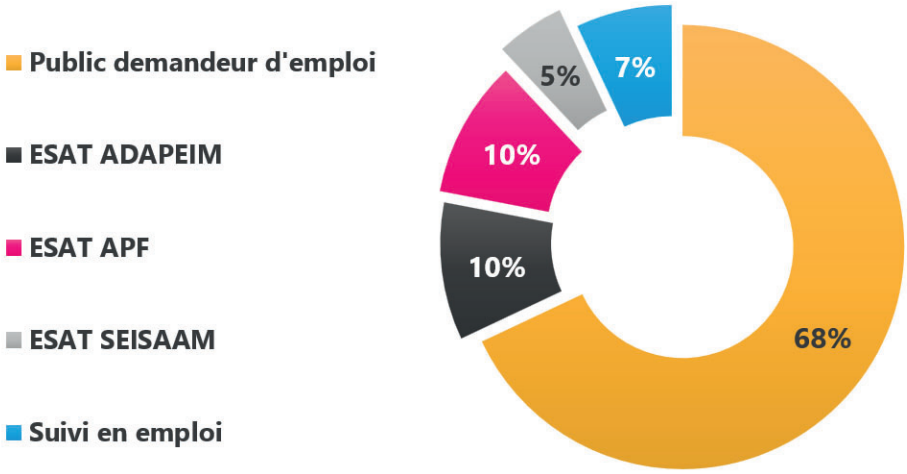

Ventilation 2023 en fonction de l'âge des bénéficiaires

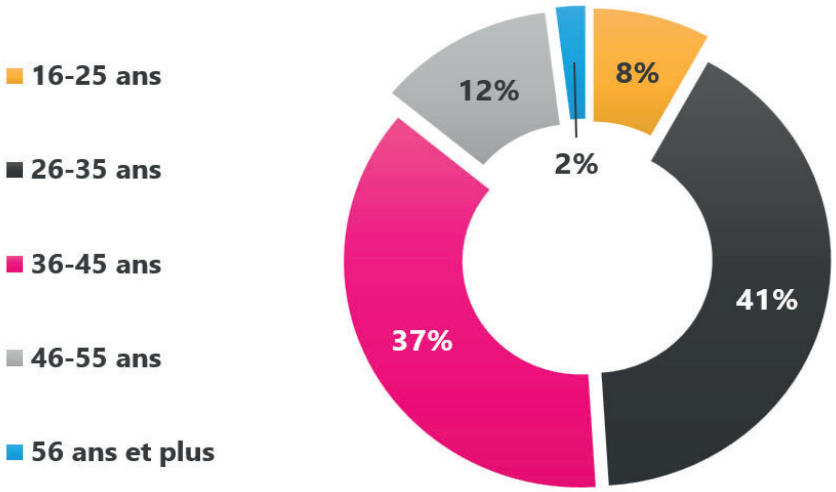

Ventilation 2023 en fonction de la typologie du handicap

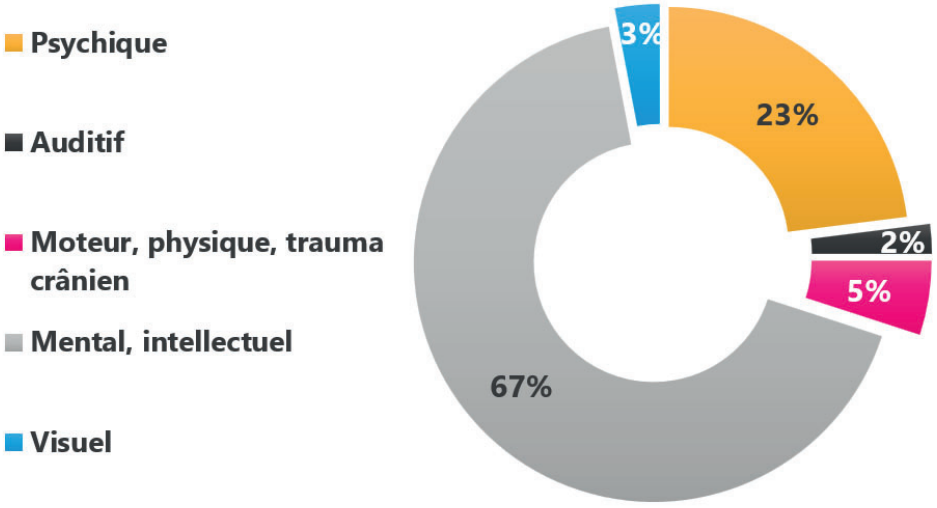

UN MAINTIEN DES RÉSULTATS

271 contacts entreprises ont été réalisés en 2023 (84 visites, 202 contacts téléphoniques, courriels, etc.).

12 premières visites d'entreprise ont été enclenchées.

11 immersions en entreprise ont été mises en oeuvre (stages + PMSMP).

Parmi les 56 Personnes suivies (hors suivis en emploi), **29 ont réalisé une approche du MOT**, via des stages, des PMSMP, des formations, une MAD, ou en emploi ; soit 52% des suivis.

1 Mise à Disposition et 24 contrats ont été signés sur l'année 2023 :

- 2 CDI
- 1 CDI Intérim
- 1 CDD Intérim
- 1 titularisation FPT
- 1 contrat d'apprentissage FPT
- 7 CDDI
- 7 CDD
- 2 CDD tremplin
- 1 CESA

Relations Entreprise/ actions mises en oeuvre	TOTAL 2022	TOTAL 2023
NOMBRE DE CONTACTS ENTREPRISES	506	271
CONTACTS TELEPHONIQUES ENTREPRISES	422	202
VISITES ENTREPRISES	84	69
1ères VISITES	15	12
STAGES et PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)	18	11
FORMATIONS	9	12
CONTRATS	18	24
MAD (Mises A Dispo.)	13	1

Le travail d'accompagnement a aussi permis l'accès à **12 formations pour 11 bénéficiaires :**

- 1 formation au code Permis C
- 3 formations «réussir son entrée dans les métiers du sanitaire et social»
- 1 à la conduite d'un véhicule muni d'une boîte de vitesse manuelle
- 1 formation au Permis C
- 1 CPP métiers de la logistique, formation APH
- 2 sessions de pré-orientation EPNAK
- 1 session prépa compétences
- 1 formation «utiliser le numérique dans l'exercice de son métier»

Perspectives 2024

- **Prendre en compte le plan de transformation des ESAT et la mise en oeuvre des mesures qui en découlent**
- **Faire évoluer OEM afin d'intégrer les modifications annoncées**
- **Maintenir la dynamique de prospection en MOT, indispensable au dispositif OEM**
- **Maintenir la dynamique avec les partenaires de l'emploi (Cap emploi, France Travail, Missions Locales, etc.)**

OEM Objectif Emploi Meuse

Emploi Accompagné Meuse

Présentation du dispositif EA

Financé par l'ARS, l'AGEFIPH et le FIPHFP, le dispositif « Emploi Accompagné Meuse» (EAM) existe depuis le 15/11/2017 à l'AMIPH.

S'adapter à chacun des bénéficiaires est la force de ce dispositif afin d'offrir un parcours personnalisé et unique.

Cet accompagnement global vise l'insertion professionnelle incluant un volet médico-social. Il soutient et favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire de travail, en tenant compte des problématiques sociales et médicales. Le soutien spécifique est proposé tant aux bénéficiaires qu'aux employeurs qui s'engagent.

Le suivi des bénéficiaires sur leur lieu de travail implique une collaboration très importante avec les employeurs qu'ils soient publics ou privés. Ceci par le biais de visites sur sites, il est parfois nécessaire d'ajuster les conditions de travail des bénéficiaires ou de proposer des formations.

L'intervention du dispositif s'établit également auprès des centres de formation en tant que ressource et appui veillant au bon déroulé du parcours de formation et de l'obtention d'une qualification. La dynamique du parcours mobilise un réseau de partenaires conséquent, ces interactions permanentes concourent à l'aboutissement des différents projets professionnels des bénéficiaires.

Le prescripteur de ce dispositif est la MDPH qui positionne des personnes via la commission CDAPH . Celle-ci statue sur une possible orientation vers le Dispositif «Emploi Accompagné» au sein de l'AMIPH.

En 2023, ce dispositif est composé d'une Conseillère Référente de Parcours (COREP) à 1 ETP, d'une Conseillère Référente de Parcours (COREP) à 0,50 ETP, ainsi qu'une psychologue clinicienne à 0,56 ETP.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LA MDPH

La convention initiale de 2017 prévoyait un accompagnement de 10 parcours. Au 1er Janvier 2023, **34 personnes sont accompagnées** par le dispositif Emploi Accompagné Meuse. La MDPH a orienté **21 personnes** en 2023 vers le dispositif.

Sur ces 21 personnes orientées, **13 ont été reçues préalablement par les COREP** et/ou par la référente insertion professionnelle de la MDPH. **8 personnes** ont eu un premier entretien et ont adhéré au dispositif en signant un engagement.

Au 31/12/2023, **32 personnes sont suivies**, 9 sont sur liste d'attente et 12 bénéficiaires sont sortis après signature de l'engagement.

meuse MDPH

DÉROULÉ DU PARCOURS

Les modalités d'accompagnement se déclinent autour de 4 étapes fondamentales et mobilisables tout au long du parcours :

- *L'évaluation de la situation, avec une présentation du dispositif, la signature de l'engagement et un diagnostic tridimensionnel (professionnel, social, santé).*
- *La détermination du projet professionnel et l'aide à sa réalisation.*
- *L'accompagnement du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi.*
- *Le suivi dans l'emploi afin de sécuriser le parcours professionnel, en lien étroit avec les employeurs et les partenaires de l'insertion professionnelle.*

Progression® Travail Autoévaluation Handicap

L'utilisation de la méthode PTAH et de ses différents modules dont l'EDIP est privilégiée au sein de l'Emploi Accompagné. Elle représente un véritable guide pour la suite du parcours des bénéficiaires, en matière d'évaluation des aptitudes, des centres d'intérêt, des freins et leviers possibles. La Prestation d'Analyses de Capacités (PAC) et les Prestations d'Appui Spécifique (PAS) constituent également une possibilité d'évaluer les bénéficiaires du point de vue médical.

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

29,5 % des personnes ont un niveau 1 et 2 (3ème fin de scolarité obligatoire), **31,8 % ont un niveau 3** (CAP, BEP), **27 % ont un niveau 4** (Bac), **6,8% ont un niveau 5** (Bac + 2), **2,2% ont un niveau 6** (Bac + 4) et **2,2 % ont un niveau 7** (Bac + 5).

	Total	%
16 à 25 ans	**21**	48
26 à 35 ans	**15**	34
36 ans et +	**8**	18
Total	44	100

Nature du diagnostic	*Bénéficiaires*	
Déficience intellectuelle	**7**	16 %
Troubles cognitifs	**5**	11 %
Troubles du psychisme	**14**	32 %
Troubles du spectre de l'autisme	**10**	23 %
Déficience motrice	**2**	5 %
Déficience auditive	**1**	2 %
Troubles de la parole et du langage	**1**	2 %
Autres déficiences	**4**	9 %

Les caractéristiques de ce public présentant des freins à l'inclusion professionnelle induisent un partenariat très intensif notamment avec les structures du secteur médico-social. Par exemple, de nombreux parcours de soin sont préconisés aux bénéficiaires par la psychologue clinicienne qui peut avoir un lien avec le corps médical afin d'adapter au mieux les parcours. Par ailleurs, une collaboration avec les partenaires du milieu social peut-être mobilisée à tout moment du parcours si cela s'avère pertinent.

La COREP travaille à la progression des personnes dans leur vie quotidienne, en lien avec les familles, afin de préparer sereinement la transition vers l'autonomie. Dans ce cadre, il est possible de solliciter un SAVS qui peut intervenir suivant l'intensité du besoin (exemple : budget, hébergement...).

PARCOURS D'INSERTION DES BENEFICIAIRES

	2022	2023
Contrats		
CDI	2	4
CDD	5	7
CDD Tremplin	/	2
CDDI	1	4
Contrat d'alternance	1	1
CEC PEC	/	2
Mission Intérimaire	/	2
Service civique	/	4
Autre	2	1
Prestations		
PMSMP	9	17
3Dlink	2	1
PAC	2	2
PAS	4	3
Aide au parcours	9	20
MECANO Pro	2	2
DuoDay	4	4
JMA	/	1
EDIP / PTAH	1	1
MISPE	3	2
Ateliers collectifs	2	11
Valoriser son image	/	2
Prépa compétences	/	1
Formations		
BPJEPS		1
CPJEPS		1
Inclu Pro		1
BTS		1
PAMOFIP		2
CAP		3
CEJ		3
Pré-apprentissage		1
Pré-orientation		2
Préqualification		2
Remobilisation		1

Perspectives 2024

- Poursuite de l'immersion des Conseillères Référentes de Parcours au cœur des entreprises afin d'adapter au mieux l'environnement professionnel des bénéficiaires ainsi que leurs tâches et leurs missions.
- Poursuite du développement de la plate-forme spécifique dédiée à l'Emploi Accompagné
- Augmentation du dispositif EA au niveau local et national.

L'Equipe du dispositif « Emploi Accompagné » renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.

EAM
Emploi Accompagné Meuse



«Je», ou l'accompagnement socioprofessionnel

Créé et animé par l'AMIPH depuis 2012, le Dispositif « Je » est financé par le Conseil Départemental. Sa proposition d'accompagnement spécifique le positionne en ressource importante car il permet de soutenir et d'accroître l'intensité de la réponse départementale globale pouvant être proposée aux Bénéficiaires, inscrits à l'entrée ou en devenir dans un parcours à dimension professionnelle.

Des résultats significatifs

Emploi

- ***8 CDDI***
- ***9 CDI***
- ***8 CDD***
- ***1 contrat d'apprentissage***
- ***3 contrats de soutien et d'aide par le travail***

LE DÉPARTEMENT meuse

«Je» s'appuie sur son réseau de partenaires multiples et variés tels que Cap emploi, Pôle emploi, Missions Locales, les Travailleurs Sociaux des Maisons de la Solidarité. Les Personnes sont soit orientées par le secteur professionnel soit par celui du social.
L'objectif est d'amener la Personne à un parcours vers la formation ou l'accès / le retour à l'emploi. La philosophie «Je» repose, en accord avec le bénéficiaire, sur la mise en place d'un binôme qualité - Conseiller Pro/ Chargé de Mission (Référent Unique RSA ou Référent de parcours) ou Travailleur Social/Chargé de mission.
Il est alors mis en place un Plan d'Actions Individualisé (PAI) reposant sur trois aspects : sociaux, professionnels et de santé.

En Juillet 2021, le département a renouvelé sa confiance envers l'AMIPH en renouvelant le financement du Dispositif JE pour 3 ans. Une dynamique partenariale a été engagée sur le département meusien afin de promouvoir et développer le nouveau marché auprès des différents partenaires (Département, OPS, Mission locale ...).
Nos réunions internes et Equipes techniques permettent de répondre aux besoins des partenaires tant sur les procédures administratives que sur l'accompagnement réalisé auprès des 80 personnes en suivi actif et de veille. La mobilisation des capacités d'une psychologue clinicienne, permet un renforcement de l'accompagnement des personnes bénéficiaires de l'orientation sociale mais aussi de toutes celles qui en auraient besoin (orientation professionnelle).

2 Chargées de Mission accompagnent respectivement **40 personnes sur le Nord et Sud Meusien. Le Dispositif «Je» accompagne 70 personnes en file active et 10 personnes en suivi de veille sur le département**. Les suivis de veille représentent un accompagnement moins intensif en fonction du besoin de chaque bénéficiaire (rééducation, problème de santé ++ ...) Les personnes accompagnées par le Dispositif « Je » représentent un public plus enclin aux difficultés sans forcément revêtir le statut de RSA. Nous tenions à remercier le Conseil Départemental, toujours attentif aux problématiques des publics et aux propositions de solutions pour l'évolution des parcours d'insertion de chacun.

« *JE* », UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

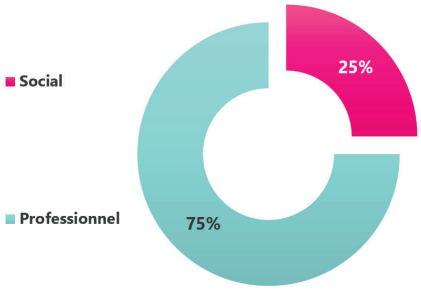

113 personnes étaient accompagnées sur le département en 2023.
Nous identifions des personnes qui sont **issues d'orientation professionnelle à hauteur de 75%** (soit 85 personnes) et **25% d'orientation sociale** (soit 28 personnes).

Les 41-50 ans et les **51-60 ans** représentent la majorité du public accompagné (soit respectivement **39 et 32 personnes**) avec une majorité **seules sans enfant** (**42 personnes**), la plupart d'entre eux est porteuse d'une **maladie invalidante** (**soit 48 personnes**) ou d'un **handicap moteur** (**36 personnes**).
63 personnes ont le **permis de conduire** dont **55 disposant d'un véhicule** et **48** utilisant les **transports en commun o**u se déplaçant **à pied**.

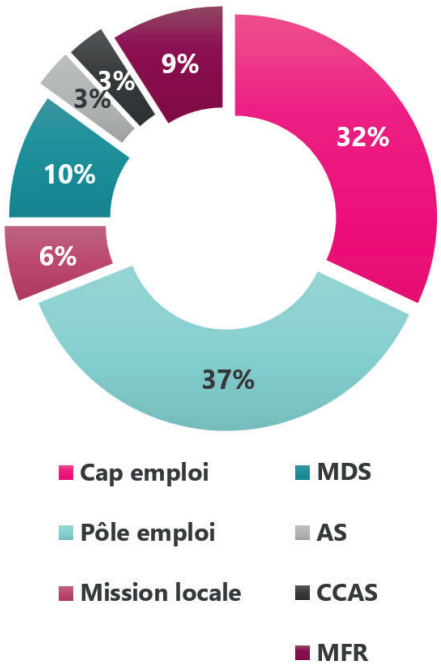

Pôle emploi reste l'instructeur principal, soit **37% des dossiers**, **32%** pour **Cap emploi**, **les MDS** avec **10%**, **3%** respectivement pour les **AS** et les **CCAS** et la **MFR** avec **9%**.
Le principal accompagnant professionnel est **Pôle Emploi à hauteur de 39 personnes**, **38 personnes** bénéficient ou ont bénéficié de l'**Accompagnement Global** , **32 Personnes** accompagnées par **Cap emploi**, **7** par la **Mission locale** et **5** sans accompagnement.
Notons que **8 personnes** ont pu être identifiées deux fois dans la catégorie de Pôle emploi, l'accompagnement évoluant en fonction de la situation et des besoins de chacun.

50 personnes viennent du Bassin de **Verdun**, **33 personnes** du Bassin de **Bar-Le-Duc**, **26 Personnes** du Bassin de **Commercy** et **4 Personnes** du Bassin de **Stenay**.

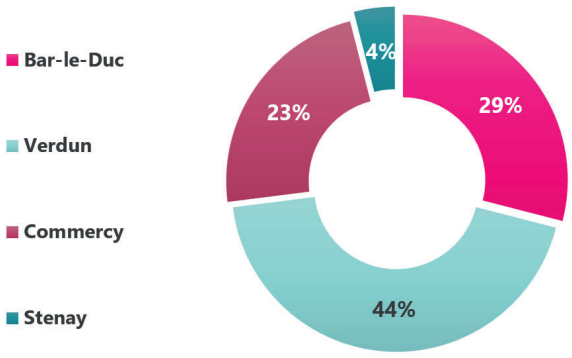

La durée d'inactivité est comprise **entre 2 et 5 ans** pour **29 Personnes** et **de 5 à 10 ans** pour **21 Personnes**.

55% des Personnes ont un **diplôme de Niveau 3** et **25% des Personnes** ont un **Niveau 1 et 2**. Au regard de ces caractéristiques, la visée de l'accompagnement ne peut pas toujours être l'emploi ou la formation, le principal étant alors que la personne puisse progresser le plus favorablement possible dans son parcours de vie.

Des résultats significatifs

Prestations

- ***39 formations réalisées***
- ***15 prestations mobilisées***

Je

« *JE* », UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Des PAI (Plans d'Actions Individualisés) sont mis en place pour une durée de 6 mois renouvelables. La **durée d'accompagnement** est **de 6 à 18 mois** pour **48 Personnes** et de **18 à 36 mois** pour **32 Personnes**. **Nous notons que 11 personnes ont exceptionnellement continué de bénéficier d'un accompagnement au-delà de 36 mois.**

Des ateliers collectifs ont été mis en place :

Le Dispositif « Je » a pu proposer aux bénéficiaires de **participer à différents ateliers** depuis le début de l'année 2023.

Ainsi, des petits **groupes de 2 à 6 personnes** sont formés ponctuellement (public issu des deux dispositifs) et participent à des activités collectives encadrées par les référents de parcours, avec, parfois, l'appui d'un intervenant extérieur.

Les groupes ont été constitués sur les sites de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun afin d'éviter une trop forte mobilité.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- **Atelier Programme Neuro Linguistique**
- **Atelier numérique**
- **Ateliers sportifs**

Perspectives 2024

- **Collaborer avec l'ensemble de nos partenaires sociaux et professionnels, notamment dans le cadre des binômes qualité avec Pôle Emploi, Cap emploi, les Missions locales et le Conseil Départemental.**
- **Participer au projet territoire zéro chômeur du pays de Stenay et du Val dunois.**
- **Renforcer le partenariat sur le secteur de l'IAE, notamment par la signature de convention**
- **Poursuivre le travail de simplification des documents (FALC).**
- **Réfléchir sur une proposition d'accompagnement numérique aux bénéficiaires du dispositif**
- **Poursuivre notre participation aux cafés de l'insertion**

Depuis 2019, l'AMIPH porte pour l'AGEFIPH le «Dispositif Alternance Handicap» (DAH), et la «Ressource Handicap Formation» (RHF). Les deux marchés ont été renouvelés en juin 2023.
Les dispositifs ont pour objectif de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils s'adressent à un public rencontrant des besoins d'adaptation en fonction de la nature de leur handicap, que ce soit sur leur lieu de formation ou en entreprise. Leur situation nécessite donc une intervention personnalisée et renforcée pour sécuriser leur parcours.

Dispositif Alternance Handicap

Le DAH accompagne l'accès à l'alternance des personnes reconnues en situation de handicap.

Trois prestations se distinguent :

1. **Diagnostic des besoins**
2. **Préparation à l'accès au parcours de formation en alternance**
3. **Appui à la recherche du contrat en alternance**

Le nouveau marché DAH met l'accent sur le rendu compte avec la remise d'un bilan écrit à la personne et au prescripteur, au minimum tous les 3 mois, et au minimum à chaque fin de prestation 1, 2 et 3.

RÉSULTATS 2023

Concernant l'activité DAH, **41 personnes** se sont adressées à ce dispositif, dont **35 nouvelles entrées**, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, ce qui représente **318 heures** d'accompagnement. **29** sorties ont été enregistrées :

- **12 pour signatures d'un contrat d'alternance**
- **3 pour une formation qualifiante**
- **3 pour un emploi**
- **11 pour un autre motif (priorité à la santé, alternance non adaptée au profil…).**

Au niveau de la typologie de handicap, nous pouvons remarquer une une représentation marquée des maladies des troubles cognitifs suivie par les handicaps moteurs.

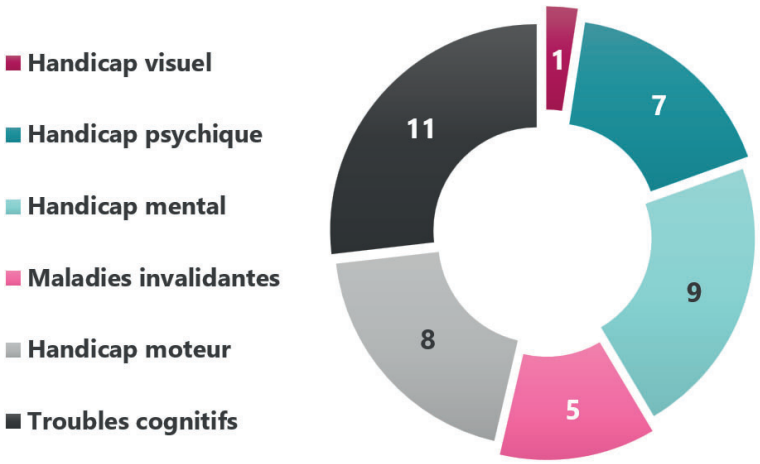

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Ressource Handicap Formation

Ce dispositif s'adressait avant le nouveau marché aux personnes en situation de handicap étant en formation ou en anticipation de l'entrée en formation, désireuses de bénéficier de l'obligation d'emploi ou qui en sont déjà bénéficiaires, et dont le parcours nécessite des aménagements. Il pouvait également être sollicité par les organismes de formation voulant s'orienter sur la recherche de solutions d'aménagement et par tout référent de parcours.

Aujourd'hui, la RHF propose deux offres d'appui :

- **développement de la politique d'accueil des apprenants en situation de handicap et accessibilité généralisée,**
- **appropriation et mise en oeuvre des missions du référent handicap en matière de compensation et d'adaptation de parcours.**

En 2023, la RHF a ainsi accompagné la personne ou la structure qui la sollicitait afin de **déterminer les problématiques rencontrées et d'y apporter les solutions adéquates**. Pour ce faire, elle a identifié et réuni l'ensemble des partenaires possédant les compétences et expertises nécessaires (référents de parcours, CFA, bénéficiaires, experts du handicap, référents en entreprise...).

Elle s'est aussi assurée de la bonne mise en œuvre, du suivi des aménagements apportés, de même que de la mobilisation des financements.

La RHF était auparavant mobilisable par les demandeurs d'emploi, salariés et alternants. Depuis juin 2023, le public prioritaire visé par la délivrance de son offre de service est **l'ensemble des organismes de formation et les CFA susceptibles d'accueillir des bénéficiaires relevant de l'offre de service de l'Agefiph.**

RÉSULTATS 2023

Concernant l'activité RHF, **65** personnes ont été suivies, **dont 44 nouvelles entrées**. **419** heures ont été consacrées à répondre à leurs besoins. Les personnes adhèrent principalement au dispositif après leur entrée en formation

L'origine des orientations se ventile comme suit :

- **31 % des personnes** par elles-même
- **12 %** par l'AMIPH
- **34 %** par des organismes de formation (AFPA, GRETA, CFA, MFR, etc.)
- **5%** par Pôle Emploi
- **8%** par des structures d'éducation spécialisées (SESSAD Pro, ULIS, etc.)
- **2%** par des entreprises (ONF)
- **9%** par d'autres structures ou services (MDPH, DIRPHA57)

Une prédominance du handicap de type cognitif et moteur est identifiée. Cette situation s'explique par le soutien apporté au CFA ou à l'OF dans la mise en place d'aménagements spécifiques afin de permettre aux personnes de suivre la formation dans les meilleures conditions en espoir d'obtention de leur diplôme.

Les aménagements réalisés sont en rapport avec la nature du handicap, soit le plus couramment du matériel de bureautique adapté au niveau des handicaps moteurs (ordinateur, clavier, souris, siège), et au niveau cognitif, le plus souvent, la mise en place de soutien pédagogique ou/et de logiciels adaptés.

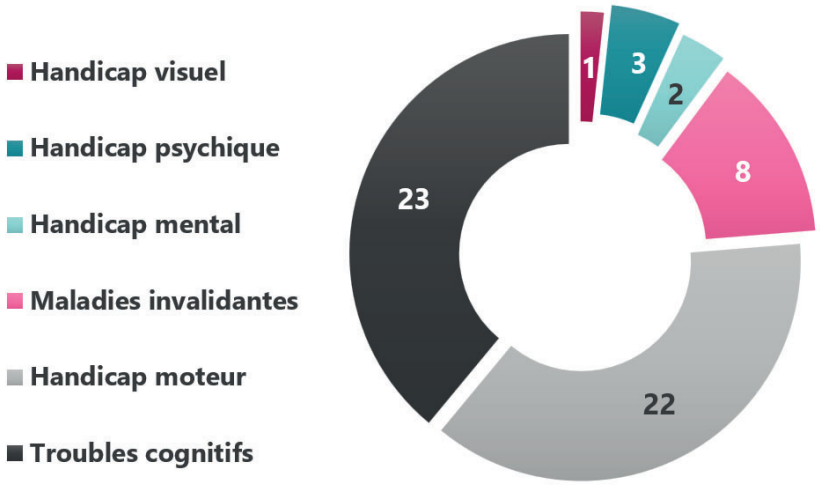

Perspectives 2024

Concernant le DAH :

- Accroître le nombre de contrats signés
- Impliquer encore davantage les personnes dans leur parcours en s'appuyant sur la synthèse des actions réalisées et les perspectives
- Promouvoir le dispositif en prenant l'initiative d'actions comme la participation accrue aux réunions et événements, l'activation du réseau de nos partenaires, et ce afin d'être que les bénéficiaires puissent plus facilement accéder à nos dispositifs

Concernant le RHF :

- Développer son offre de service Accessibilité en allant au contact des OF et CFA
- Accroître sa participation à la mobilisation des acteurs et à la démarche d'amélioration continue
- Elargir sa fonction d'information-conseil-orientation
- Promouvoir le dispositif par notre communication aux OF et notre soutien dans leur communication vers leur public

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

MECANO Pro®
Atelier AMIPH

Mobilisation des Expériences et des Compétences par l'Application de Nouvelles Organisations PROfessionnelles

MECANO Pro oeuvre depuis plus de 10 ans, grâce au financement de l'AGEFIPH, en permettant au public reconnu en situation de handicap de retravailler un projet professionnel par l'élaboration et la validation de celui-ci en tenant compte de différents critères.

L'AMIPH bénéficie d'une équipe propre à MECANO Pro composée d'une formatrice qui anime l'atelier en veillant à atteindre les objectifs tout en respectant les méthodes déployées et d'un second formateur qui intervient ponctuellement sur des séances relative à la communication en entreprise.
L'atelier prend appui auprès de la responsable du pôle insertion professionnelle de l'AMIPH qui gère l'aspect administratif de l'action dans sa globalité (mise à jour de documents, écriture de comptes rendus de bilan, traçage de l'activité du formateur et de l'aspect présentiel des bénéficiaires entre autres…). Elle est aussi la personne ressource sur l'aspect formation du formateur, apport pédagogique, réseaux professionnels et veille informationnelle et institutionnelle dans la formation professionnelle.
MECANO Pro a pour objectif premier la validation d'un projet professionnel réaliste des personnes qui s'inscrivent dans cet atelier.

Pour valider le projet professionnel, plusieurs critères sont retenus : A savoir, le social (autonomie dans la gestion de documents administratifs, inscriptions pour bénéficier d'aides, la mobilité, etc.), la santé (prise en compte du handicap en lien à la formation ou au métier choisi, les démarches de soin, etc.), la psychologie (savoir-être, confiance en soi) et le domaine professionnel en lui-même (PMSMP, référentiel de compétences, EDIP, etc.).

Nous apportons une attention particulière à l'entrée en emploi ou en formation

Une dynamique qui se poursuit

UN ATELIER AMIPH

Déroulement des interventions

En 2023, les ateliers Mécano Pro ont eu lieu à raison de deux demi- journées par site :

- **Les ateliers de Bar-le-Duc** se déroulent sur le site de l'AMIPH/Cap emploi dans une salle dédiée afin que soient valorisés et développés les échanges informels et formels entre formateurs et conseillers. Une réactivité est ainsi donnée sur la suite des parcours et les positions d'emploi/formation sont développées plus aisément.
- **Les ateliers de Commercy** se déroulent depuis janvier 2023 dans les locaux de l'AMIPH de Commercy. Une salle a été aménagée à cet effet.
- **Les ateliers de Verdun** se déroulent dans les locaux de l'AMIPH Verdun.

Les groupes sont constitués de **6 personnes.**

Equipes techniques

L'information et le suivi des parcours sont formalisés au travers d'Equipes Techniques permettant d'élaborer des plans d'actions, le formateur est ainsi soutenu dans son accompagnement sur le plan collectif et individuel.

Depuis le démarrage de l'atelier en janvier 2023, **11 Equipes Techniques ont été organisées.** Y sont présents un conseiller Cap emploi Meuse par site, la responsable du Pôle insertion professionnelle de l'AMIPH et la formatrice. Les conseillers Pôle emploi et Mission Locale sont également conviés. Il est à préciser que nous travaillons à partir d'un document support qui a été créé par l'équipe formation. Il est ensuite complété au moment de l'organisation de ces ET par la formatrice.

Les Equipes techniques ont été réalisées en présentiel (avec possibilité de se connecter à distance au besoin).

Des échanges informels, formels et réunions en interne sont réalisés régulièrement afin d'améliorer notre accompagnement et notre expertise dans le cadre de l'entité MECANO Pro.

PUBLIC ACCUEILLI

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, **192 ateliers** Mécano Pro ont été réalisés (dont 9 ateliers informatique) :

- Bar le Duc : **66 séances**
- Commercy : **63 séances**
- Verdun : **63 séances**

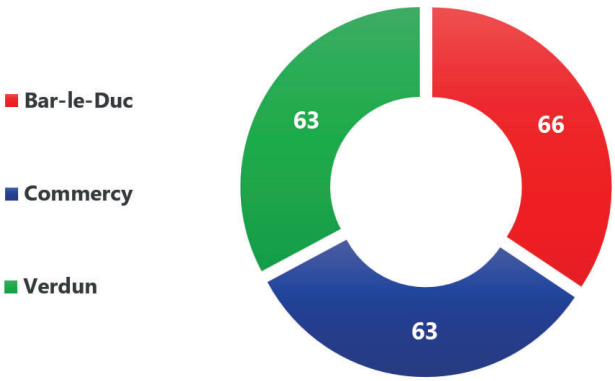

RÉPARTITION DES PRESCRIPTIONS PAR SITE

RÉPARTITION DES PRESCRIPTIONS PAR PRESCRIPTEUR

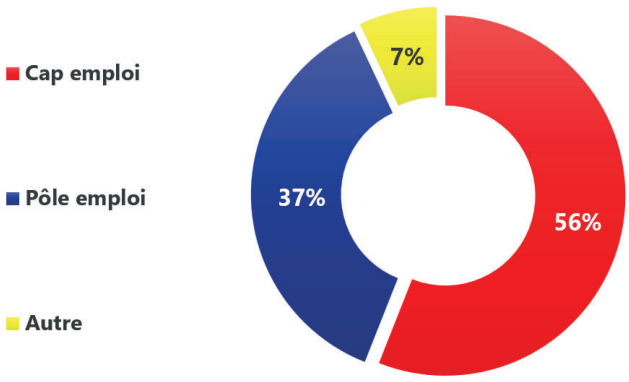

19 personnes ont validé un projet professionnel

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Voici quelques éléments de présentation du public accueilli sur les ateliers Mécano Pro au cours de l'année 2023 :

Toutes les personnes sont inscrites à Pôle emploi
Tous les participants sont détenteurs d'une RQTH à jour
La répartition en fonction du niveau d'études est la suivante

La **majorité des bénéficiaires ont un niveau d'études inférieur au Baccalauréat** (CAP – BEP pour la plupart d'entre eux), 20% des bénéficiaires ont un niveau Bac, 9% bénéficiaires ont un niveau BTS et pour 5 d'entre eux nous n'avons pas d'indication sur leur niveau scolaire (voir figure 6).

NIVEAU D'ÉTUDES DES BÉNÉFICIAIRES MECANO PRO

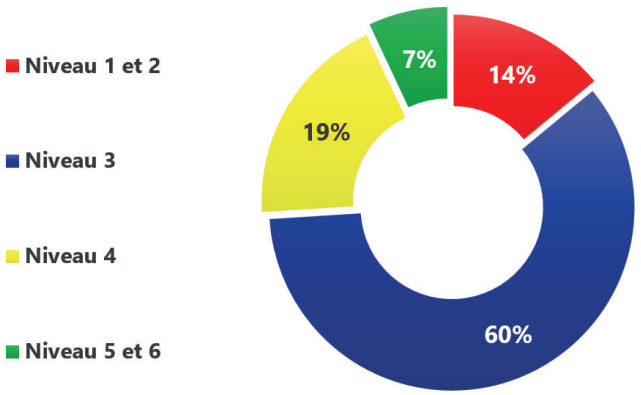

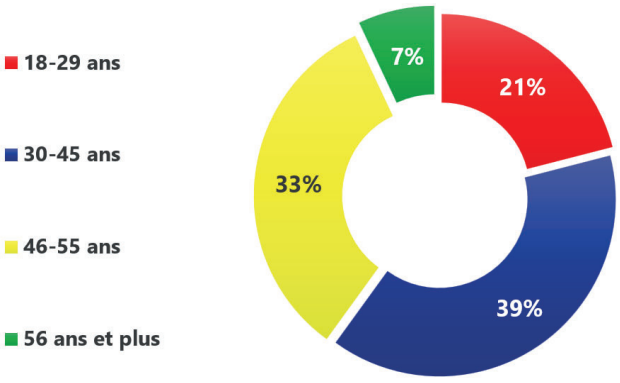

AGE DES BÉNÉFICIAIRES MECANO PRO

VALIDATION DE PROJET PROFESSIONNEL

Le taux de présentiel sur l'atelier est de 76 %. Le taux de présence tient compte notamment des ateliers réalisés à distance et de façon dématérialisés. Les absences sont généralement liées à la problématique médicale et/ou familiale et à la marge à une non-adhésion.

2 PMSMP ont été réalisées sur cette période.

La gestion de MECANO Pro et son animation par l'AMIPH ont permis en premier lieu de valider des projets professionnels, mais également d'en invalider parfois. Pour d'autres, la dynamique insufflée a permis de trouver des issues favorables vers des entrées sur des dispositifs de formation.

Sur l'année 2023 on compte **43 sorties dont 20 pour projets validés** (sorties « positives »), 10 sorties pour raisons de santé, 3 sorties à la demande de la personne/abandon et 10 sorties pour fin des ateliers : lors de la dernière équipe technique, l'ensemble des prescripteurs a été convié et a reçu l'ensemble des éléments de parcours de leurs bénéficiaires.

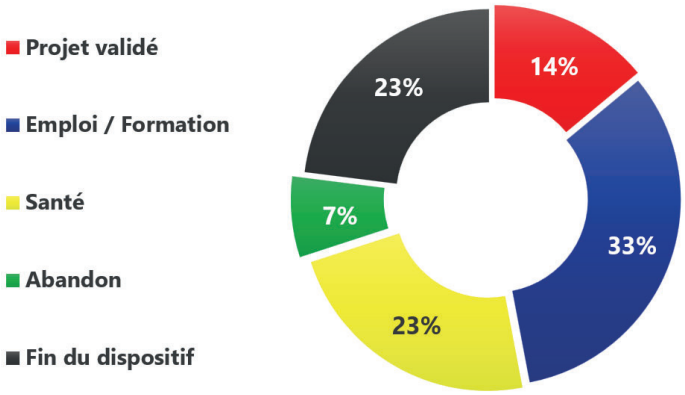

RÉPARTITION DES SORTIES

Mobilisation des partenaires

- **Les forums de l'emploi et de la formation Meuse**
- **Rencontre employeurs : sur les ateliers avec travail sur l'entretien**
- **Prospection : importance particulière à prospecter au regard des difficultés rencontrées dans le cadre la recherche de PMSMP.**
- **Duoday 2023 : 3 Duoday industrie et grande distribution, nettoyage : métiers en tension**
- **Proposition systématique des événements comme le stade vers l'emploi, info coll employeur avec visite entreprise**
- **Participation aux manifestations SEEPH 2023**

Eléments de conclusion

L'atelier Mécano, Pro a été, pendant de nombreuses années un outil précieux dans le parcours professionnel de chaque bénéficiaire.
Ce dispositif a prouvé son efficacité et c'est à force d'adaptation aux besoins du public qu'il s'est inscrit naturellement dans les outils à mobiliser pour les équipes de Cap emploi et France Travail.
Au 31 décembre, près de la moitié des bénéficiaires a trouvé une solution en termes d'insertion professionnelle.
Nous renouvelons nos remerciements auprès de l'AGEFIPH pour le soutien tant financier que technique et également pour son sens de l'écoute et sa disponibilité durant toutes ces années.

MECANO-Pro Atelier AMIPH

3Dlink
Atelier Amiph

En 2021, 15% de la population française est concernée par l'illectronisme, selon l'Insee . Il s'agit de la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.
Une problématique que la crise sanitaire a accentuée : l'accès au numérique, et les compétences que ce dernier requiert, sont plus que jamais indispensables au quotidien des Français . Pour continuer à apprendre, travailler, avoir accès aux soins et à ses droits, se divertir, consommer...

RÉSULTATS 2023

L'atelier 3Dlink, c'est **446 heures** de formation en 2023 (tous groupes confondus), pour un total de **19 personnes**.

Bar-Le-Duc : **77 sessions** du 03/01/2023 au 21/12/2023
- soit 169h30 de formation.

Verdun : **79 sessions** du 04/01/2023 au 22/12/2023
- soit 276h30 de formation.

Le taux de présence moyen pour l'atelier est de **75,52%** pour le groupe de Bar-Le-Duc et de **74,98%** pour le groupe de Verdun

BILAN DES ACTIVITÉS

MAQUETTE DU LABORATOIRE DE L'ANDRA

En collaboration avec le service Communication & Dialogue du Laboratoire de l'ANDRA, l'Atelier 3Dlink se voit confier la modification d'une maquette pédagogique du laboratoire de l'ANDRA à Bure élaboré en 2017 : Il s'agit d'intégrer les nouveaux tunnels du laboratoire.

Les modifications sont composées d'une vingtaine de pièces à emboîter. Les participants à l'Atelier 3Dlink se voient confier la modélisation de plusieurs pièces, en autonomie ou en groupe.

Plan d'ensemble et modèle 3D

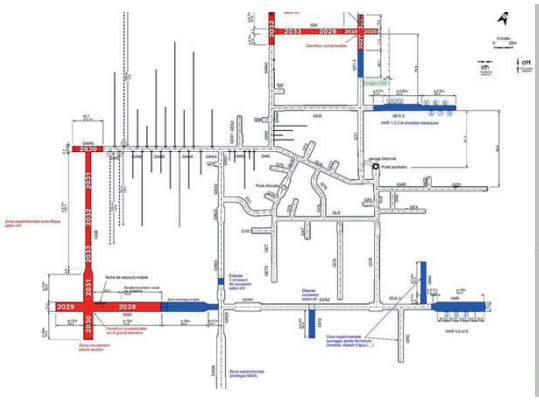

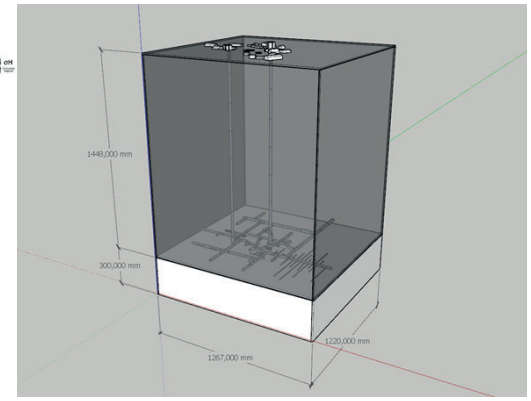

Vitrine sur site



Perspectives 2024

- **Amélioration de l'outil pédagogique (site internet 3dlink.fr)**
- **Intégration d'exercices sur l'informatique générale et la modélisation 3D**

3D link
Atelier Amiph

Progression® Travail Autoévaluation Handicap

Développée en 1994 par l'AMIPH, la méthode PTAH (Progression Travail Autoévaluation Handicap) est un outil pour le suivi et d'aide à la décision qui contribue activement à l'acceptation du handicap par la reconnaissance et la valorisation de soi.

Progresser vers
ou dans un **T**ravail
par l'**A**utoévaluation
de ses capacités tout
en tenant compte
de son **H**andicap.

PRINCIPE

Un outil de suivi et d'aide à la décision permettant de **renforcer la qualité de service proposée aux personnes en situation de handicap, entreprises et employeurs ainsi qu'à ses partenaires**.

PTAH permet aux personnes en situation de handicap de **s'approprier au mieux leur handicap**, de valoriser leur capacités et compétences, et en accepter les limites.

Par extension, suite à des **relevés précis de postes de travail**, elle permet la recherche de l'**adéquation Personne/Poste de travail**, de candidatures ou d'emplois.

BUTS

PTAH est une méthode au service de l'**orientation, de l'emploi, de la formation, du maintien dans l'emploi, de la transition et de l'évolution professionnelle** dont les objectifs sont principalement :

- de définir les capacités des personnes par l'autoévaluation (personnes en recherche d'emploi, de formation ou salariées)
- d'évaluer les capacités nécessaires à la tenue d'un poste de travail (point de vue de l'employeur ou de son représentant)
- d'étudier l'adéquation Poste de Travail/Personne
- d'établir des collaborations avec des médecins et autres spécialistes de la santé
- de rechercher des métiers, des formations en adéquation avec la personne
- de gérer le suivi de la personne
- d'établir des profils d'intérêts, d'aptitudes et de personnalité ainsi que des référentiels de compétence
- de concourir aux moyens de compensations éventuels en fonction du suivi de parcours de la personne dans PTAH

UNE UTILISATION ETENDUE

PTAH fait l'objet d'un **applicatif web** utilisé par la plupart des services de l'AMIPH (notamment Cap emploi, OEM, EAM et Je).

Cet outil est également utilisé d'autres structures, qu'elles soient porteuses du service Cap emploi ou non (APF, EPNAK, etc.), réparties sur le territoire français ainsi que par les personnes en situation de handicap elles-même via le profil en ligne.

PTAH est ainsi ouvert à toute structure faisant l'objet d'un accompagnement de personnes, salariées ou non, en situation de handicap.

Quelques chiffres :

- Plus de **300 utilisateurs** (hors profil en ligne bénéficiaire) actifs,

- **114 heures** de formation pour **43 personnes**

- **2 nouvelles structures** adhérentes

- Un taux de satisfaction de **plus de 80 %**

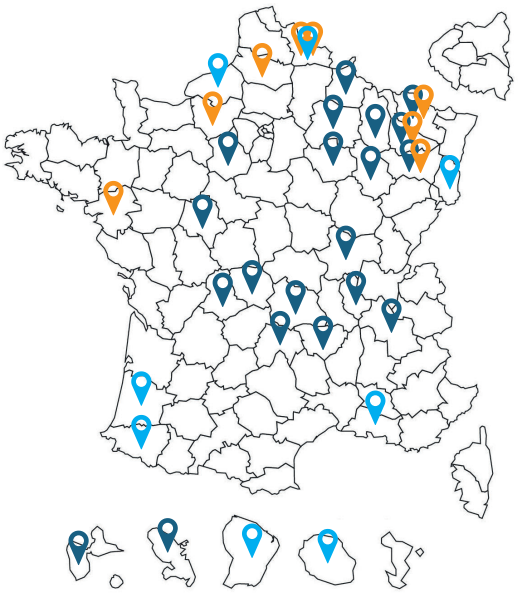

- *Structures Cap emploi utilisatrices*
- *Structures prospectées*
- *Structures autres (APF, EPNAK) utilisatrices*

Perspectives 2024

- **Renforcer les collaborations existantes et rechercher de nouvelles adhésions tant au niveau des Structures porteuses des services Cap emploi que de tout Organisme d'accompagnement de personnes en situation de handicap**
- **Poursuivre le développement des outils existants**
- **Refonte de l'applicatif et passage en version 3**
- **Ajout du nouveau module EDIS (Evaluation Diagnostic à l'Insertion Sociale).**

Les outils principaux

- ***Relevé d'observation***
- ***Dossier Santé***
- ***Différentiel d'adéquation***
- ***Module EDIP***
- ***Module Gestion de Situation***
- ***Plate-forme Documents et Commentaires***
- ***Profil en Ligne***

tv link Création

Il s'agit d'un dispositif créé par l'AMIPH qui a pour objectif de **se familiariser à l'utilisation du numérique et de l'audio visuel et de les rendre accessibles au plus grand nombre**.

Il s'adresse en premier lieu aux bénéficiaires accompagnés par le SAVS afin de les **sortir de leur isolement**.
Ce sont l'image et le son qui sont au service de **l'évolution et de l'épanouissement personnel de la personne (relation à l'autre, confiance en soi, image de soi…)**.
Les bénéficiaires pourront **apprendre à utiliser une caméra, un appareil photo ou tout autre appareil multimédia**, mais aussi mieux utiliser les réseaux sociaux.

Chacun bénéficie de ce dispositif en fonction, de ses capacités, de ses souhaits... Ainsi, une personne viendra découvrir les ateliers proposés (théâtre, image animée, cinéma-débat, ateliers de cuisine filmés...), d'autres personnes viendront concrétiser un projet artistique, une production cinématographique…

REALISATIONS

L'atelier TVLINK, c'est environs **une centaine d'ateliers** audiovisuels en 2023, répartis sur **4 activités** principales :

- Réalisation de reportages, de films institutionnels…
- Tournage de l'atelier de théâtre avec les bénéficiaires du SAVS
- Ecriture de scénarios de fiction
- Ciné-débats

TVLINK, c'est aussi un dispositif pour mettre en lumière les activités de nos partenaires au travers de films et reportages.

PROJETS RÉALISÉS EN 2023

« Tard la nuit »

Production d'un court métrage écrit et réalisé par Jonathan Dries, bénéficiaire du SAVS.

Programmes télévisés

Production de deux programmes télévisés, l'un à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme et l'autre à l'occasion d'Octobre rose.

Reportages

Réalisation de 3 reportages documentaires, « Surprise-party chez les Capulet », événement théâtral et musical festif et immersif imaginé par la compagnie Mavra, un second sur le Stage ombre et lumière avec les bénéficiaires du SAVS, mené par la compagnie Jeux de Vilain et l'ACB, et un troisième sur la cérémonie de lancement du service civique 2023-2024 par Unis cite.

Perspectives 2024

- **Faire évoluer le site web TVlink permettant le partage de contenus pédagogiques.**
- **Réaliser un documentaire sur le développement des ateliers de théâtre**
- **Accompagner les bénéficiaires dans leurs projets liés à l'image.**

P@C

Valorisez vos capacités

La Prestation d'Analyse des Capacités est une prestation financée par l'AGEFIPH, ayant pour objectif d'apporter :

- Une **expertise sur les capacités**, les potentialités mobilisables par la Personne au regard des tâches ou des activités ;
- Un **éclairage sur les répercussions du Handicap** en termes de capacités mobilisables grâce à une approche positive ;
- Une **analyse médicale** afin de réunir les conditions optimales nécessaires à la réalisation d'une étape clé de construction et/ou de progression d'un parcours vers l'emploi.

EN DÉTAIL

Les prescripteurs :

- Cap emploi
- Pôle emploi
- Missions Locales
- Les Experts en création d'activités mandatés par l'AGEFIPH
- La Délégation Régionale AGEFIPH

Les bénéficiaires :

Demandeurs d'emploi, Inscrits ou non à Pôle Emploi se situant dans un parcours d'insertion professionnelle :

- Les Bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail orientés marché du travail
- Les Personnes en voie de devenir bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail (sous réserve de transmission de l'accusé de réception de la demande réalisée auprès de l'organisme concerné)
- Les Personnes « prêtes à engager une démarche en ce sens », l'appréciation relève du Conseiller. Il appartient à ce dernier de garantir l'effectivité de la démarche de reconnaissance.

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Il s'agit d'une prestation de 4h00, comprenant :

- Un entretien de positionnement retraçant le parcours de formation, professionnel et médical de la personne, permettant de passer son autoévaluation des capacités PTAH et portant sur l'analyse de 115 capacités ;
- Une visite médicale réalisée par un médecin également formé à l'outil PTAH ;
- Un entretien de restitution avec présentation de la synthèse comprenant la conclusion du médecin au regard de la demande initiale, les pistes et les solutions proposées pour améliorer ou compenser les capacités.

PUBLIC ACCUEILLI

En 2023, **61 personnes ont bénéficié de la prestation PAC**, 59 sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Nous constatons une prédominance des handicaps moteurs.

BÉNÉFICIARES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

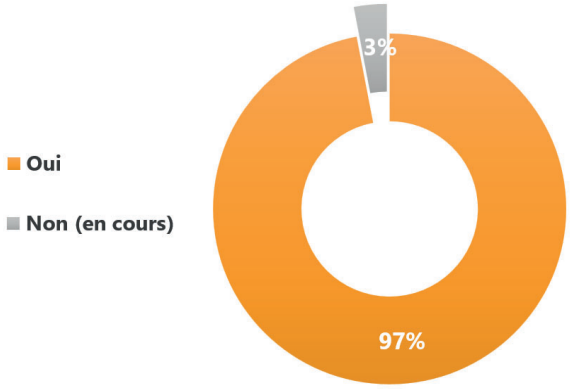

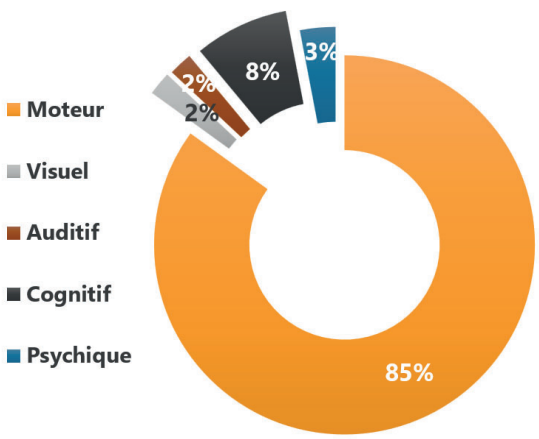

TYPOLOGIE DES HANDICAPS

ANALYSE DE LA DEMANDE

La demande porte sur une analyse des capacités :	Nombre
Capacités physiques	**100**
Dont mobilité	45
Dont motricité – agilité physique	55
Développement de la connaissance, savoir, savoir-faire	**27**
Dont compréhension des messages (oraux-écrits)	10
Capacité à apprendre	17
Capacité d'échanges et d'adaptation à l'environnement (savoirs-être)	**18**
Communication	11
Relation à autrui	7
Gestion de la relation à autrui	0
Autres	0

90% des phases de parcours ont donné lieu à des **insertions** (51%) et des **formations** (39%).

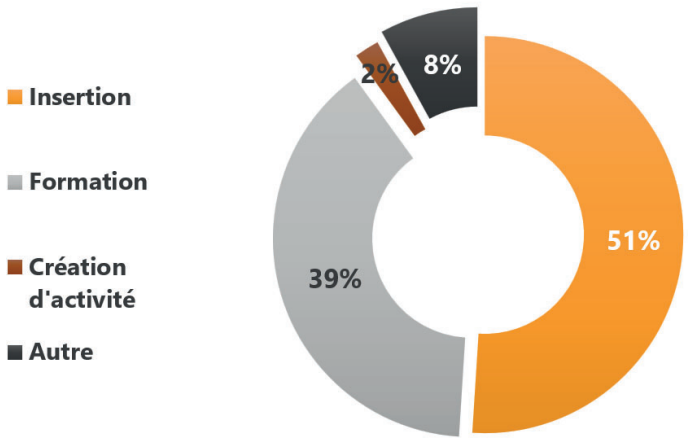

Les principales structures ayant orienté des personnes sur ce dispositif sont **Cap emploi à 59%** et **Pôle emploi à 38%**.

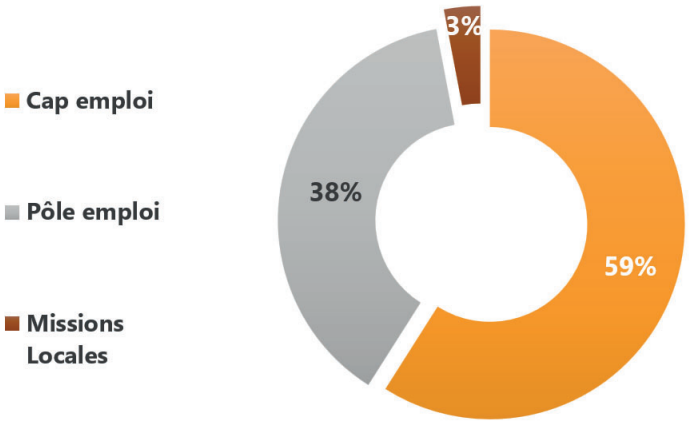

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

L'AMIPH présente ses nouvelles activités concernant l'année 2023

COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE

Animation d'ateliers collectifs, autour de l'outil informatique et de son utilisation, auprès des personnes salariées de **l'association des Compagnons du chemin de vie** ayant pour principaux objectifs :

- L'**évaluation du niveau de connaissance et de compétences dans l'utilisation de l'outil informatique** sur ses fonctions de bases (environnement Windows, enregistrement de document, archivage, recherche et ouverture de logiciels, ...), de l'utilisation courante du web (navigation, utilisation d'une boite mail, ...) et de l'utilisation de logiciel bureautique courant (Word, Excel, ...).
- Selon le niveau des personnes, accompagner à l'**acquisition des compétences de base** pour une utilisation courante de l'outil informatique et viser une autonomie.
- **Evaluer la progression éventuelle des personnes accompagnées** sur leurs compétences en informatique afin de pouvoir mettre en perspective ces évaluations avec les projets des personnes (poursuite en formation qualifiante, remise à niveau, emploi direct, ...)

Les ateliers d'une **durée de 3h30** ont débuté le 4 décembre avec 2 groupes de 6 personnes, 1 groupe sur Chauvoncourt et 1 sur Lérouville.

INTERVENTION EXPÉRIMENTALE IAE

Notre intervention auprès des Compagnons des chemins de vie est née d'un besoin de l'IAE, notamment pour des salariés rencontrant une problématique non reconnue par la MDPH et/ou la sécurité sociale. Nous avons donc convenu d'une expérimentation à travers la réalisation d'entretiens exploratoires afin de permettre de croiser les regards et d'identifier un plan d'action afin que le chantier puisse accompagner le salarié dans une démarche de soin, de reconnaissance de sa problématique médicale et amorcer un travail sur un projet professionnel compatible notamment à son état de santé.

Dans ce cadre, **cinq entretiens exploratoires ont été effectués.**

Ateliers Numériques de l'Amiph

EPNAK

L'EPNAK (Etablissement publique national Antoine Koenigswarter) propose un dispositif de pré-orientation qui a pour objectif l'accompagnement des personnes dans l'élaboration d'un projet socio-professionnel qui prend en compte leur situation de santé, leurs capacités, leurs aspirations ainsi que l'environnement socio-économique. Durant son parcours, la personne bénéficie de l'appui personnalisé d'un "Référent de parcours" qui l'accompagne dans toutes les étapes de la construction de son projet. Ce référent intervient auprès des personnes dans le cadre d'animations collectives mais aussi dans le suivi individuel de celles-ci. II sera également le lien avec les autres professionnels (formateur accompagnant, partenaires externes, médecin, entreprises, ...) qui pourront intervenir tout au long du parcours de Pre Orientation.

Dans ce cadre, l'AMIPH est intervenue dans **l'organisation d'ateliers informatiques** :

Bar-le-Duc :
4 mai au 20 juin : 7 séances d'une durée de 3h30, soit un total de 24h30.
7 stagiaires ont participé à ces ateliers.

Verdun :
14 septembre au 2 novembre : 8 séances d'une durée de 3h30, soit un total de 28h.

8 stagiaires ont participé à ces ateliers.

INTERVENTION OEM

Le SAS d'orientation représente une étape du dispositif OEM, intervenant entre le premier entretien conduit par Frédéric Poremba et la CRV.
Pour donner suite à la cessation d'activité du prestataire précédemment en charge des SAS pour l'OEM, l'AMIPH a obtenu l'accord de l'ADAPEIM pour remplacer EPSILON55. Un forfait pour sept heures d'intervention a alors été établi, incluant trois phases et la présence de la psychologue, Dany COLLET, lors des CRV, qui se tiennent tous les 3 mois.

Phase 1 : 3 heures
- Entretien d'accueil
- NV7-Batterie Multifactorielle d'Aptitudes
- Test d'intérêts professionnels
- Entretien motivationnel
- référentiel de compétences (option)
- PTAH – Progression Travail Autoévaluation Handicap (option)

Phase 2 : 3 heures
- Correction et rédaction du document de synthèse

Phase 3 : 1 heure
- Restitution tripartite, en présence de Frederic Poremba, du bénéficiaire et Dany Collet.

C'est donc à partir du mois de juin 2023 que Dany Collet a pu effectuer **8 SAS** dont **7 terminés la même année**. Elle a également pu participer à une CRV.

NOTES

NOTES

amiPh

Association Meusienne pour l'Inclusion
des Personnes en situation de Handicap

Assemblée Générale 2024

L'AMIPH remercie les partenaires, les décideurs et financeurs pour leur soutien au cours de cette année 2023

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

emploi fiphfp handicap
Ensemble pour une fonction publique exemplaire

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

France Travail

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ANDRA
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

meuse MDPH

LE DÉPARTEMENT meuse

